



ROSEMÈRE

*Une ville en harmonie !  
A town in harmony!*

LA FAMILLE, TOUJOURS EN TÊTE

POLITIQUE FAMILIALE  
ADOPTÉE PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE 10 MAI 2004

## LA FAMILLE, TOUJOURS EN TÊTE

### Table des matières

Préambule.....	page 2
Mission.....	page 3
Définition de la famille.....	page 3
Portrait statistique.....	page 4
Orientations.....	page 7
Champs d'intervention : objectifs prioritaires.....	page 8
Comité consultatif et mécanisme de suivi.....	page 13
Conclusion.....	page 14

### **Annexes**

1. Mesures destinées aux familles.....	page 15
2. Membres du Comité famille.....	page 19
3. Organismes consultés.....	page 20
4. Remerciements.....	page 21

## Préambule

Nous connaissons tous la valeur et l'importance de la famille, de même que le rôle vital qu'elle joue, non seulement dans l'épanouissement des individus, mais également dans le développement même de la société. Les réalités auxquelles sont confrontées les familles ont considérablement changé au cours des dernières années. De nouveaux enjeux apparaissent, telle la conciliation famille-travail, et appellent à la mise en place de mesures novatrices.

Dans un document rendu public en 1993, le ministère des Affaires municipales du gouvernement du Québec a reconnu que la municipalité représentait le niveau de gouvernement le plus près des préoccupations quotidiennes des familles du Québec. C'est pourquoi le Conseil municipal de Rosemère n'a pas hésité à faire la demande d'une subvention auprès du ministère de la Famille et de l'Enfance du Québec afin d'aller de l'avant dans le processus qui a conduit la Ville de Rosemère à élaborer et à adopter une politique familiale qui est non seulement à son image mais, plus important encore, à l'image des familles de notre municipalité. La Ville de Rosemère souhaite ainsi appuyer les familles et améliorer la qualité de vie de ses citoyennes et de ses citoyens.

## Mission

Afin d'exposer clairement la nécessité et la raison d'être de sa politique familiale, la Ville de Rosemère doit définir son cadre d'action général et bien cerner sa mission :

*La Ville de Rosemère adopte une politique familiale dont la mission consiste à offrir un cadre de référence pour la mise en œuvre de mesures destinées à mieux répondre aux besoins des familles en améliorant leur qualité de vie. Cette politique définit ainsi les interventions de l'administration municipale et s'inscrit dans une perspective de développement de la Ville en partenariat avec les institutions et les organismes présents sur son territoire.*

*Il s'agit d'une politique globale qui intègre toutes les actions destinées à assurer le mieux-être des familles et qui a pour objectif d'offrir aux familles des services municipaux adaptés à leur réalité.*

## Définition de la famille

Afin de mieux délimiter l'accessibilité de nos services et la juste allocation de nos ressources, la politique familiale de la Ville de Rosemère s'appuie sur une définition claire et concrète de la famille. La définition suivante détermine la taille de la population visée par notre politique familiale et justifie la pertinence des actions que la Ville de Rosemère compte entreprendre :

*La Ville de Rosemère considère la famille comme la cellule de base de notre société et le premier lieu d'apprentissage et de socialisation des individus. Elle se traduit aujourd'hui en différents types : familles traditionnelle, monoparentale, recomposée, d'accueil, etc. Lorsque l'on parle de famille, on englobe la totalité des familles constituées d'au moins deux personnes qui entretiennent entre elles un lien d'autorité parentale.*

*Aux fins d'application de sa politique familiale, la Ville de Rosemère entend toutefois porter une attention particulière aux besoins des familles dont l'un des enfants est mineur.*

# Portrait statistique

Soucieuse d'offrir aux citoyennes et aux citoyens de Rosemère une politique familiale fidèle à leur image et à leur réalité propre, la Ville de Rosemère a élaboré sa politique en tenant compte d'un portrait statistique de sa population dont les principales conclusions sont les suivantes (source : Statistique Canada, recensement 2001) :

## 1. Les familles

*Rosemère compte 3 850 familles. Le nombre de familles monoparentales est de 450 et représente 11,7 % des familles.*

*En comparaison, le Québec compte 16,6 % de familles monoparentales et la MRC 14,8 %.*

## 2. Les propriétaires

*Les propriétaires occupants sont au nombre de 4 000 sur 4 495 unités d'habitation et comptent pour 89 % de la population de Rosemère. En comparaison, seulement 57,9 % des occupants sont propriétaires au Québec et 72,2 % dans la MRC.*

## 3. L'âge

*Comme la moyenne québécoise, l'âge médian à Rosemère est de 38,6 ans, comparativement à 35 ans pour la MRC. En 5 ans, l'âge médian à Rosemère a toutefois augmenté de 4,2 ans; la proportion des 0-15 ans étant demeurée stable, on peut penser que les citoyens et les citoyennes nouvellement arrivés sont probablement plus âgés.*

*Il est à noter que près du tiers des 13 390 habitants de Rosemère est âgé de moins de 20 ans.*

## 4. La scolarité

*Rosemère jouit d'un niveau de scolarité très supérieur à la moyenne de la MRC. Pour chaque groupe de plus de 20 ans, il y a un écart favorable de plus de 10 % des gens ayant un diplôme universitaire et un écart favorable de 6 % à 10 % chez ceux qui n'ont pas obtenu un diplôme d'étude secondaire.*

## 5. La langue

*Le français était la langue première de 76,3 % de la population en 2001.*

*L'anglais était la langue première de 15,9 % de la population en 2001.*

*L'écart avec la MRC est de plus de 10 % alors que 4,4 % des citoyens de la MRC ont l'anglais comme langue première.*

## 6. La mobilité

*Cette catégorie de statistiques nous permet de constater que notre population s'est renouvelée dans une proportion de près de 40 % comparativement à 1996. Comme la population totale a augmenté de 10,7 %, on peut en déduire un taux de roulement d'environ 30 % chez nos citoyens, ce qui est assez semblable à celui de la MRC.*

## 7. Le transport en commun

*Environ 7,2 % des gens qui doivent se déplacer utilisent le transport en commun comparativement à 5,1 % pour la MRC et à 12,8 % pour le Québec. La proximité de la gare explique probablement ce chiffre plus élevé qu'ailleurs dans la MRC.*

## 8. Le taux de chômage

*Le taux de chômage de Rosemère est de 4,5 %, comparativement à 5,0 % pour la MRC et à 8,2 % pour le Québec.*

## 9. Le revenu moyen

*Le revenu moyen d'un travailleur à temps plein était de 58 400 \$ en 2001 comparativement à 44 960 \$ pour un travailleur de la MRC, soit un écart supérieur à 23 %. Cet écart serait évidemment plus élevé si le revenu des Rosemérois n'était pas intégré à celui de la MRC.*

*L'écart avec le Québec, dont le revenu moyen est de 39 150 \$, est de 33 %.*

*Quant au revenu moyen des ménages de Rosemère, il était de 87 477 \$ en 2001.*

## Un portrait général des familles de Rosemère

*Rosemère compte sur une population légèrement plus âgée que dans la MRC, bien que près du tiers de sa population soit âgé de moins de 20 ans. La population de Rosemère est en moyenne beaucoup plus instruite et plus riche. Les familles monoparentales sont moins nombreuses et le nombre de propriétaires est beaucoup plus élevé que dans la MRC. La famille avec couple marié compte en moyenne 3,4 personnes et la famille monoparentale 2,5 personnes, ce qui correspond à la moyenne de la MRC et du Québec.*

## Orientations

Les orientations qui doivent servir de guide à l'application de la politique familiale de la Ville de Rosemère ont été établies à la lumière du portrait statistique de la Ville et en fonction du cadre d'action général défini par sa mission. Les orientations suivantes définissent clairement les balises qui doivent servir à l'élaboration et à l'adoption des mesures concrètes à intégrer dans un plan d'action en faveur des familles.

*Aux fins d'application de sa politique familiale, la Ville de Rosemère adopte les orientations suivantes :*

- *Les mesures contenues dans la politique familiale doivent relever des responsabilités qui incombent à l'administration de la Ville de Rosemère. La politique familiale peut cependant tenir compte des initiatives gouvernementales en faveur des familles et favoriser la mise en place de partenariats.*
- *Les mesures contenues dans la politique familiale doivent correspondre à la définition de la famille retenue et avoir comme intention première d'être destinées à répondre spécifiquement aux besoins des familles de la Ville de Rosemère.*
- *La politique familiale s'applique à tous les secteurs de l'administration municipale afin que les décisions soient prises à la lumière des impacts sur la famille.*
- *La politique familiale favorise le développement de partenariats avec les organismes du milieu, afin de mettre à profit leur expertise et d'améliorer les services aux familles.*
- *La politique familiale valorise la participation des familles au sein des instances municipales.*

## Champs d'intervention : objectifs prioritaires

Afin de proposer aux citoyennes et aux citoyens de Rosemère des réponses concrètes aux besoins des familles d'aujourd'hui, la politique familiale de la Ville de Rosemère donne priorité à une série d'objectifs qui doivent permettre à la municipalité de mieux circonscrire l'application des mesures de sa politique. Ces objectifs prioritaires ont été clairement définis dans le cadre précis des champs d'intervention suivants :

### ***Sécurité publique et transport***

*Il s'agit d'assurer et de maintenir une sécurité d'environnement qui tienne compte de la spécificité et des besoins réels des familles roseméroises, tant au chapitre de la gestion de l'espace public qu'au niveau du transport sur le territoire de la ville. La sécurité publique doit non seulement assurer un environnement sécuritaire sur le plan physique, mais elle doit aussi veiller à la paix d'esprit des familles de Rosemère.*

### ***Objectifs prioritaires :***

- 1. améliorer les mesures de sécurité en matière de circulation piétonnière et cycliste dans les quartiers résidentiels, particulièrement aux abords des écoles, des garderies, des parcs et autres lieux fréquentés par les familles;*
- 2. améliorer la sécurité générale des enfants de Rosemère;*
- 3. développer des programmes de prévention adaptés aux familles.*

## ***Loisirs, culture et développement communautaire***

*La Ville doit étendre et diversifier sa programmation d'activités familiales de qualité et favoriser la participation en veillant à ce que l'ensemble des familles roseméroises puisse bénéficier de loisirs et d'activités culturelles abordables. Aussi, afin d'assurer un meilleur développement communautaire, le Comité famille propose de donner priorité aux objectifs suivants :*

### ***Objectifs prioritaires :***

- 1. augmenter et diversifier les activités familiales;*
- 2. étendre l'application de la tarification familiale;*
- 3. diversifier les mesures destinées spécifiquement aux adolescents;*
- 4. augmenter le nombre d'infrastructures disponibles à la pratique d'activités de loisirs à caractère familial.*

## **Environnement**

*Il s'agit de travailler à la préservation et à l'amélioration de l'environnement afin d'assurer aux familles de Rosemère un environnement sain et de qualité.*

### **Objectifs prioritaires :**

- 1. adapter le programme de récupération aux familles;*
- 2. améliorer l'environnement urbain dans les quartiers résidentiels;*
- 3. sensibiliser les familles et solliciter leur participation à des activités de préservation de l'environnement;*
- 4. mettre en place des mesures de réduction des émissions de polluants notamment aux abords des écoles, des garderies, des parcs et autres lieux fréquentés par les familles.*

## ***Communications et organisation municipale***

*Notre Ville est très fière de l'accueil qu'elle réserve à ses nouveaux arrivants et du sentiment d'appartenance de ses citoyens et de ses citoyennes. Afin de favoriser davantage l'intégration et la participation des familles à leur communauté et à leur milieu, la Ville doit tout mettre en œuvre pour communiquer et rendre disponible l'information dont les familles ont besoin. Plus encore, elle doit être à l'écoute de leurs attentes.*

### ***Objectifs prioritaires :***

- 1. adapter les moyens de communication aux besoins des familles;*
- 2. accroître l'accessibilité aux services municipaux;*
- 3. favoriser la conciliation famille-travail;*
- 4. améliorer l'accessibilité à l'information.*

## ***Territoire, urbanisme et habitation***

*La Ville de Rosemère est particulièrement fière de la qualité de son aménagement urbain. Sa politique en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'habitation en est d'ailleurs le reflet fidèle. Aussi, afin de continuer à répondre aux besoins et aux exigences des familles roseméroises en cette matière, le Comité famille suggère de donner priorité aux objectifs suivants :*

### ***Objectifs prioritaires :***

- 1. aménager des espaces pour les familles;*
- 2. adapter la réglementation municipale aux familles;*
- 3. améliorer la planification du réseau routier local;*
- 4. préserver le caractère distinctif des secteurs résidentiels;*
- 5. encourager les commerces et les institutions du territoire à mettre en place des mesures spécifiques destinées aux familles.*

## Comité consultatif sur la famille et mécanisme de suivi

Afin de s'assurer que la politique familiale de la Ville de Rosemère réponde efficacement aux besoins réels des citoyennes et des citoyens de la municipalité, un mandat renouvelable d'un an est confié à un Comité consultatif sur la famille composé d'un élu (Sébastien Caron, conseiller municipal, responsable de la politique familiale), d'un directeur (Alain Roy, directeur, Services communautaires) et de deux citoyennes ou citoyens de la municipalité.

Ce Comité a le mandat d'assurer le suivi de la politique familiale de la Ville de Rosemère et doit soumettre annuellement, au mois de mai, un plan d'action pour la réalisation des objectifs sectoriels prévus dans la politique familiale de la municipalité.

Le Comité consultatif doit acheminer, au mois de juin, une demande auprès de la Direction générale afin que les directeurs des services municipaux concernés par la politique familiale vérifient l'échéancier, la faisabilité et l'évaluation du coût des mesures proposées dans le plan d'action.

La Direction générale fera parvenir à tous les directeurs des services municipaux concernés les mesures proposées : il sera de la responsabilité du Comité consultatif de suggérer un ordre de priorité pour la mise en œuvre de ces mesures afin de favoriser le bien-être et la qualité de vie des familles de la Ville de Rosemère.

## Conclusion

La Ville de Rosemère est fière de présenter à ses citoyennes et à ses citoyens une politique familiale qui vise à mieux répondre aux besoins des familles roseméroises par l'ajustement des services de la municipalité.

Cette politique familiale est le fruit d'un travail de collaboration avec nos partenaires du milieu. Elle placera clairement la famille en tête de nos priorités et au cœur des préoccupations de la municipalité dans tous les domaines où la Ville a un pouvoir d'intervention.

La politique familiale servira d'assise à la définition d'un plan d'action, révisé annuellement, qui contiendra des mesures concrètes pour bonifier les services aux familles et ainsi améliorer le bien-être et la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de Rosemère.

# Annexe 1

## Mesures destinées aux familles

Les exemples suivants de mesures concrètes ont été intégrés au projet de politique familiale présenté par le Comité famille dans le cadre des rencontres avec les partenaires de la Ville de Rosemère, ainsi qu'à l'occasion des séances de consultation publique tenues en février 2004. Ces mesures ont été suggérées en fonction des objectifs prioritaires de la politique familiale de Rosemère et ont été définies dans le cadre précis des champs d'intervention à l'intérieur desquels la municipalité doit maintenant élaborer son plan d'action.

### ***Sécurité publique et transport***

#### ***Exemples de mesures suggérées :***

- *intégrer un critère sur les besoins des familles dans l'élaboration du plan directeur de la circulation;*
- *identifier les circuits piétonniers et cyclistes sécurisés;*
- *implanter des mesures de réduction de la vitesse dans les secteurs résidentiels;*
- *augmenter le nombre de panneaux de sécurité « Attention à nos enfants »;*
- *améliorer si nécessaire les infrastructures routières et la signalisation aux abords des écoles et des CPE;*
- *créer des jeux interactifs sur la prévention sur le site Internet de la Ville;*
- *créer un programme de surveillance de quartier;*
- *créer des postes de policiers spécialisés dans la prévention;*
- *poursuivre la lutte contre le taxage en améliorant la prévention et en augmentant la surveillance de quartier et aux abords des écoles;*
- *assigner des policiers en bicyclette sur nos pistes cyclables et dans nos sentiers;*
- *faire la promotion d'activités axées sur la prévention dans le cadre de la Semaine de la famille (exemples : sécurité à vélo, prévention des incendies, sécurité routière, etc.);*
- *concevoir et promouvoir un plan d'évacuation pour chaque résidence abritant un ou plusieurs enfants.*

## **Loisirs, culture et développement communautaire**

### **Exemples de mesures suggérées, pour réflexion :**

- *maintenir la programmation des activités destinées aux adolescents et la bonifier en fonction de leur réalité et de leurs besoins sans cesse changeants;*
- *favoriser la collaboration intergénérationnelle par le développement de liens entre les organismes (CPE et résidences pour personnes âgées, etc.) et en soutenant, soit logistiquement, financièrement ou par le prêt de locaux, les organismes et leurs activités;*
- *développer des activités pour les jeunes familles à la bibliothèque et offrir des heures d'ouverture qui répondent aux besoins des familles (horaires plus souples, ouverture lors de jours fériés, etc.);*
- *prévoir des spectacles pour enfants dans la programmation culturelle de la Ville;*
- *développer des sphères d'activités parents-enfants dans le cadre de la programmation de la Ville;*
- *appuyer et soutenir les fêtes de rues en offrant certains services (barricades, fermeture de rue, etc.);*
- *adapter la tarification aux familles dont les enfants participent à des activités différentes;*
- *créer et afficher sur notre babillard électronique une liste de jeunes ayant passé le cours de gardiennage averti.*

## **Environnement**

### **Exemples de mesures suggérées :**

- *offrir gratuitement un bac de récupération supplémentaire aux familles nombreuses;*
- *organiser des activités environnementales (Jour de la Terre, etc.) et y prévoir un volet familial;*
- *créer un programme de sensibilisation ou un Guide familial du bon voisinage (pollution sonore, réglementation pour les tondeuses à gazon, pesticides, etc.);*
- *maintenir le programme Une naissance, un arbre.*

## **Communications et organisation municipale**

### **Exemples de mesures suggérées :**

- *créer une section « Famille » sur notre site Internet et s'assurer de la mise à jour des informations disponibles (liste des activités pour la famille, horaire des bibliothèques, politique familiale, page de jeux et de questionnaires pour les enfants, etc.);*
- *s'assurer que la réception de l'hôtel de ville ait une liste complète et mise à jour des services offerts sur le territoire municipal pour venir en aide aux familles;*
- *créer une « Chronique familiale » dans le Rosemère Nouvelles : agenda des activités offertes par la municipalité, bandes dessinées, volet pour enfants;*
- *envisager la publication d'une édition spéciale Le Petit Rosemère Nouvelles;*
- *donner priorité aux parents qui sont accompagnés de leurs enfants lors d'audiences à la cour municipale;*
- *prévoir et développer des mesures de conciliation famille-travail dans les conventions collectives de la municipalité (horaires flexibles pour les employés qui ont des enfants, etc.);*
- *aménager une section pour les enfants aux réceptions de l'hôtel de ville et de l'édifice des travaux publics (crayons et livres à colorier, aire de jeux, ballons remis aux enfants, etc.);*
- *en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, utiliser les boîtes vocales pour publiciser les activités familiales.*

## **Territoire, urbanisme et habitation**

### **Exemples de mesures suggérées :**

- *aménager des places réservées aux familles dans les stationnements publics et améliorer l'accès pour les poussettes (meilleure signalisation, etc.);*
- *aménager des aires de jeux pour les enfants dans les bâtiments et les espaces publics;*
- *créer des aménagements routiers dans certains secteurs afin de sécuriser le déplacement des familles;*
- *élaborer un plan de développement du parc des Frères du Sacré-Cœur axé sur les activités familiales (utilisation de la cabane à sucre, initiation au camping, sentiers et pistes d'hébertisme, initiation à l'horticulture, sentiers glacés pour l'hiver, etc.);*
- *prévoir l'adaptation d'un ou de plusieurs parcs pour les enfants lourdement handicapés;*

- *créer une « Place de la famille » où tenir des activités d'animation;*
- *aménager des jeux d'eau dans certains parcs;*
- *développer et aménager un espace de glissade à Rosemère;*
- *faciliter l'installation d'un bureau de travail à domicile dans le cadre de la conciliation famille-travail;*
- *promouvoir la sécurité domestique par des programmes de prévention (sécurité autour de la piscine, dangers de l'électricité, aménagement sécuritaire des terrains, prévention autour de la maison, etc.);*
- *créer, sous forme de concours (napperons dans les restaurants participants, cours de dessin à la bibliothèque, etc.), une carte municipale colorée et imagée à l'usage des familles en y indiquant les points d'intérêts familiaux;*
- *développer un logo « Qualité famille » pour les commerces et les restaurants;*
- *créer un prix distinctif pour les commerces et les restaurants ayant mis en place des mesures en faveur des familles.*

## Annexe 2

### Membres du Comité famille

Le Comité famille responsable de l'élaboration de la politique familiale de la Ville de Rosemère est composé des membres suivants :

Monique Richer	Mairesse
Sébastien Caron	Conseiller municipal et responsable de la politique familiale
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Alain Roy	Directeur, Services communautaires

Le Comité famille s'est adjoint les services de Pierre Guillot-Hurtubise, conseiller principal au Groupe CJB, à titre de consultant. Au cours de ses travaux, le comité famille a aussi bénéficié des conseils et de l'expertise des Roseméroises et Rosemérois suivants : Monique LeGovic, François Mercier, Pierre Sercia, Daniel Therrien et Andrea Larivée Turner.

## Annexe 3

### Organismes consultés

Les partenaires et organismes suivants ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de la politique familiale de la Ville de Rosemère.

Madame Danielle Bilodeau	Maison Parenfant
Madame Johanne Blain	Association de soccer de Rosemère
Madame Brigitte Carbonneau	Club Option Jeunesse
Monsieur Yvon Beauchamp	Club Horizon Rosemère
Monsieur Tom Kurdyla	Rosemère Memorial Church
Monsieur Mario Lecours	49 <sup>e</sup> meute Rosemère Lorraine
Madame Virginia Mills	Centre de la femme Rive-Nord
Madame Sylvie Philippe	CLSC Thérèse-De Blainville

## Annexe 4

### Remerciements

La Ville de Rosemère tient à souligner l'appui du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du gouvernement du Québec dans son projet de politique familiale, de même que la participation du Carrefour action municipale et famille et de son représentant, Pierre Lambert.

La Ville souhaite également remercier les membres du Comité famille responsable de la politique familiale de Rosemère : Monique Richer, Sébastien Caron, Chantal Gauvreau et Alain Roy, ainsi que Pierre Guillot-Hurtubise, du Groupe CJB, qui a accompagné le Comité famille dans toutes les étapes du développement de la politique familiale.

Enfin, la Ville tient particulièrement à remercier tous ses partenaires, les organismes communautaires, les cadres et les chefs de service de la municipalité, de même que toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont activement collaboré à l'élaboration de notre politique familiale.